

Secrétariat

Attn :

Personnes de contact LSPG

Aarau, le 18 janvier 2021/mal/si

Contribution au sport de performance 2021 - L'outil d'inscription en ligne actif

Chers amis gymnastes,

Le coronavirus aura complètement bouleversé l'année gymnique 2020, la majeure partie des activités sportives comme les compétitions, cours et autres camps d'entraînement ayant malheureusement dû être annulées. Qui plus est, les sociétés de gymnastique, les centres d'entraînement et de performance ainsi que les associations de gymnastique ont vu leurs activités quotidiennes réduites en partie tout en se retrouvant confrontées à des défis et dépenses supplémentaires.

Prolongation de la validité de la redevance du sport de performance

Toutes les redevances de sport de performance (RSP) versées pour 2020 sont automatiquement prolongées de 12 mois, jusqu'à fin 2021. Cela signifie que les gymnastes ayant versé la RSP pour la saison 2020 n'auront pas à le faire en 2021.

Aucun remboursement de la RSP 2020 ne sera effectué.

Attention : il n'est pas possible de reporter sur d'autres gymnastes les licences des gymnastes s'étant retirés.

Les timbres 2021 seront envoyés aux personnes de contact début janvier.

Autorisation de participation aux compétitions de gymnastique aux agrès individuelle :

Les gymnastes à l'artistique dès P4 ayant une RSP valable pour la saison 2021 ne sont pas autorisés à participer aux compétitions de gymnastique aux agrès individuelle. Ils doivent s'annoncer sans plus tarder auprès du secrétariat du sport d'élite qui prend les mesures nécessaires pour supprimer la RSP 2021.

Informations de base :

L'outil de commande est dès à présent ouvert pour des commandes complémentaires de la RSP 2021. Les commandes supplémentaires peuvent être saisies en ligne d'ici fin avril.

1. Obligation de verser une contribution au sport de performance

Tous les gymnastes participants, dans une des quatre disciplines de sport élite, à des compétitions nationales, cantonales ou régionales sont tenus de verser une contribution au sport de performance. Les tests, tels que les journées de test, sélections, les tests de niveau, etc., sont assimilés aux compétitions puisque les prestations sont comparées et évaluées à l'instar de compétitions ordinaires. Cette contribution doit être versée dans tous les cas, même s'il ne reste plus qu'une seule compétition. Les athlètes étrangers qui participent à

Main Partner

cornercard

Co-Partner

SW/CA

OCHSNER
SPORT

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 00
stv@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch

CHE-107.083.938 MWST

plus de deux compétitions par année en Suisse doivent également s'acquitter de la contribution au sport de performance.

2. Affiliation à la FSG

- Les participants à toutes les manifestations de la FSG doivent être affiliés à la FSG et être en possession d'une carte de membre FSG.
- Des contrôles de carte de membre FSG sont conduits et la carte de membre doit pouvoir être présentée avec une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire).
- Les cartes de membre FSG de gymnastes non annoncés comme tels dans l'administration des sociétés et des associations ne sont pas valables !

Les participants inscrits qui ont oublié leur carte de membre FSG doivent s'acquitter sur place d'une participation aux frais de 15 francs. Le contrôle de l'affiliation se fait après la manifestation. Si ce contrôle établit que les données d'affiliation à la FSG sont erronées et que la personne concernée ne dispose pas d'une carte de membre FSG valable, la société responsable sera invitée à payer une amende de 100 francs par la division du sport de masse, respectivement du sport élite, conformément au règlement «Sanctions et amendes». En cas de non-paiement de l'amende, les mesures prévues par le règlement «Sanctions et amendes» s'appliqueront.

3. Tarif

Contribution au sport de performance	Fr. 160.–
Téléchargement	Fr. 5.–

Frais de contribution au sport de performance Fr. 165.–

Le programme de compétition ainsi que les différents règlements du sport d'élite sont disponibles gratuitement pour téléchargement dans leur version actuelle via centre de téléchargement. Le coût des travaux rédactionnels et de la préparation sont compensés comme indiqué ci-après. Le montant est investi dans la révision/nouvelle rédaction du texte.

4. Utilisation des fonds

Ces contributions constituent une participation solidaire pour couvrir partiellement les coûts occasionnés par le sport d'élite.

5. Offre

- Les athlètes qui ont versé la contribution au sport de performance reçoivent un timbre de contrôle pour l'année en question. Ce timbre doit être collé dans le passeport «sport de performance». Celui-ci doit être présenté muni du timbre de contrôle avant chaque compétition mentionnée au point 1.
- Les jeunes de moins de 16 ans sont par ailleurs abonnés à la revue officielle *GYMlive*.
- La contribution annuelle à la FSG n'est pas comprise dans la contribution au sport de performance. Cette contribution de la FSG est versée par la société de gymnastique. Ne sont pas compris non plus les assurances, etc.

6. Commande/facture

- Les attestations supplémentaires de sport de performance et les timbres de contrôle sont à commander en ligne. Le manuel de saisie en ligne est téléchargé sur le site internet: [Centre de téléchargements - Fédération suisse de gymnastique - FSG \(stv-fsg.ch\)](http://Centre.de.téléchargements-Fédération.suisse.de.gymnastique-FSG(stv-fsg.ch)) Division sport d'élite
- Les logins peuvent être commandés par écrit auprès du secrétariat du sport d'élite.
- L'outil d'inscription en ligne est actif jusqu'à fin avril 2020. Ensuite, les livrets/timbres de contrôle peuvent être commandés par écrit auprès du secrétariat du sport d'élite FSG.
- La facture de la commande supplémentaire est établie par le secrétariat du sport d'élite après réception de la commande.
- Les livrets/timbres de contrôle sont envoyés une fois le paiement effectué.

- Les athlètes des cadres nationaux sont déclarés par leur société d'origine.

7. Contrôle/sanctions

- Les différents secteurs effectuent des contrôles à l'occasion de toutes les compétitions nationales. Quant aux autres compétitions, les associations cantonales ou régionales sont invitées à procéder à des contrôles appropriés avant le début des compétitions. Dans ces cas, les secteurs effectuent des contrôles inopinés sur la base des classements.
- Pour les athlètes qui se présentent à la compétition sans être en possession d'un passeport valable, la contribution au sport de performance plus 50 francs (incl. 7,7% TVA) de frais sont facturés ultérieurement aux associations/sociétés compétentes.
- Pour éviter tout malentendu, il convient d'annoncer toutes les modifications (nom, adresse).

8. Cas particuliers/Remboursement

- Dix jours après réception de la commande (date de saisie dans la banque de données), les timbres peuvent être donnés et le montant comptabilisé crédité. A l'échéance de ce délai, les timbres et attestations **ne seront plus** acceptés et aucun remboursement ne sera plus effectué.
- En cas de blessures, le timbre et la carte d'attestation peuvent être renvoyés pour autant que le gymnaste n'ait encore participé à aucune compétition. Une ristourne de 120 francs est accordée sur présentation d'un certificat médical. Le délai pour le retour des cartes d'attestation et des timbres de contrôle est fixé au 30 avril. **Passée cette date, aucune attestation ni aucun timbre de contrôle ne pourra être renvoyé.**

9. Personne de contact

Tout changement concernant la personne de contact et le responsable des finances doit être notifié par écrit au secrétariat du sport d'élite (silvia.fueglistaler@stv-fsg.ch)

En vous remerciant de votre soutien et avec nos meilleures salutations.

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division du sport d'élite



Bruno Cavelti
Coordinateur du sport d'élite



Anja Altorfer
Coordinatrice du sport d'élite

Pour information :

Unions cantonales GAM
Responsables cantonaux GAF
Sociétés de gymnastique avec groupes de GR, trampoline
E. Grossenbacher, président central
K. Hunziker, chef des finances FSG
K. Jucker, responsable du secteur GAM
B. Boss, responsable du secteur GAF
Ch. Meylan, responsable du secteur TR
D. Klein, responsable du secteur GR